

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2347

75 – PARIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Jugement d'ouverture

Date : 5 octobre 2023.

Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.

533 578 639 RCS Paris.

TWO & TWO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : Le conseil en communication, la conception et la réalisation par tous moyens notamment studio de création, prises de vues, rédaction, Photocomposition, mises en pages, impression et éditions de tous documents, affiches, brochures, plaquettes et produits de communication, conception et réalisation de tous supports multimédia, tous travaux à façon, routage, acheminement de documents et d'envois en nombre en Province et à l'étranger; tous travaux de traduction; tous services, conseils et assistance aux entreprises notamment en matière d'organisation, de méthodologie, de relations humaines, de revalorisations d'images; la prise en charge et la réalisation de la communication des entreprises, notamment toutes missions de relation-presse, relations publiques et événementielles, la diffusion d'informations par la voie des médias ou de courrier; plus généralement, toutes prestations aux entreprises d'ordre administratif, commercial, statistique, de nature à favoriser leur développement économique, la participation à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social..

Adresse : 67, rue Condorcet, 75009 Paris.

Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 juin 2023, désignant liquidateur Selarl Bdr & associates en la personne de Me Marc-Antoine Rey 34 rue Sainte-Anne 75001 Paris. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.